

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 26 août 2013 à 20 H 30

*Présents : M. KEFF, CHAUVEAU, CASSE, DOUMENS, LONGEAUX, LARDEAU
Mmes PAPY, RUMEAU, RODRIGUES*

Absents : M. MIQUEL

ORDRE DU JOUR

➤ **Modification des statuts de la CCVAX**

A l'occasion des élections municipales électorales 2014, les candidats délégués à la CCV AX seront élus en même temps que les candidats au conseil municipal sur la même liste.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de souscrire à l'accord local qui permettra d'avoir 63 représentants des communes au Conseil Communautaire.

➤ **Dispositif du fonds de mutation**

Ce fond a été mis en place suite au désengagement du groupe Alcan-Péchiney en 2003, à l'appui d'un contrat territorial de reconversion économique du Pays de Foix Haute Ariège, signé entre l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège, le Pays de Foix Haute Ariège et les Communautés de Communes du Pays de Tarascon, d'Auzat et de Vicdessos et des Vallées d'Ax.

Il se concrétise par un apport sous forme de prêt à taux zéro et sert à la création d'emploi et de développement économique du territoire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soutenir la reconduction de ce dispositif, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2013.

➤ **Acquisition de la parcelle B 2183**

Afin de supprimer la servitude du tout à l'égout passant dans cette parcelle et permettre de futurs raccordements, Monsieur le Maire propose au Conseil d'intégrer la parcelle B 2183, lieu-dit Bexane et Fournels, dans la voirie communale.

Les propriétaires concernés acceptent de la céder à titre gratuit à la commune.

Le Conseil accepte le don à titre gratuit, à l'unanimité.

➤ **Attribution d'un logement T2 de la mairie**

Après examen des diverses demandes, le Conseil décide d'attribuer ce logement à Melle COMINGES Mana à compter du 1^{er} octobre 2013.

➤ **Commande de l'éclairage public**

Suite à une question concernant l'horloge de cet éclairage lors de la séance du 27 juin 2013, le Maire a fait parvenir un courrier au SDCEA, dont la réponse laisse apparaître que le principe d'une horloge astronomique est de calculer à tout instant la position du soleil et de déterminer les instants de commutation de l'éclairage public, indépendamment des conditions météorologiques locales, d'où ce léger décalage.

➤ **Création d'un réseau pluvial pour desservir une habitation « maison de Pierrol »**

La commune décide de ne pas prendre en compte ce réseau au vu qu'il ne desservirait qu'une seule maison.

➤ **Remplacement de l'employé communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil accepte d'augmenter les heures de l'agent de remplacement en passant de 24 à 35 H par semaine, tout en sachant qu'il y aura un surcoût de l'ordre de 7 000 €/an.

Fin de la séance